

mins de fer au moment de l'examen du budget; mais je cite à l'honorable leader de l'opposition des faits et des chiffres indéniables au sujet des remboursements effectués durant l'année.

Le Gouvernement, tout en diminuant la dette publique, tout en réduisant les notes à mesure qu'elles devenaient dues et tout en remboursant de gros emprunts avec des valeurs portant un intérêt moindre, a en même temps diminué continuellement les impôts. L'honorable député dit que nous devrions abaisser les impôts. Je tiens à lui dire que c'est justement ce que nous avons fait et ce que nous ne cessons de faire depuis quelques années. En fait de réduction d'impôts notre Gouvernement possède un des plus remarquables records qu'un gouvernement ait jamais eu à son crédit. Que les honorables députés d'en face me permettent de leur rafraîchir la mémoire à ce sujet. Voici quelles ont été les principales réductions d'impôts depuis 1923 :

En 1923, abaissement des droits sur le sucre, \$2,500,000; changement de la taxe de consommation, pour l'appliquer à la source. La première année, ce changement dénota une réduction considérable. Diminution de 10 p. 100 dans le tarif privilégié britannique pour les marchandises apportées directement aux ports du Canada.

En 1924, abaissement de la taxe de consommation de 6 à 5 p. 100 et exemption d'un plus grand nombre d'articles. Dans le tarif douanier, réduction des droits sur les instruments agricoles, les machines employées dans les scieries et les opérations forestières, le tout représentant une diminution de revenu de 24 millions.

En 1926, on a abaissé les droits et la taxe de consommation sur les automobiles; on a réduit de 5 à 2½ p. 100 la taxe de consommation sur les conserves de poisson; on a diminué le prix du port des lettres; on a supprimé le droit de timbre sur les quittances; on a réduit l'impôt sur les revenus; tout cela représentant une somme de 25 millions.

En 1927, nous avons de nouveau diminué les impôts, entre autres de 10 p. 100 l'impôt sur le revenu, de 20 p. 100 la taxe de consommation, de 25 p. 100 les droits sur les allumettes, et aussi les droits de timbre sur les chèques, les billets et autres effets du même genre. En un mot, une diminution de 27 millions.

L'honorable leader de l'opposition, au lieu de nous dire ce que nous devrions faire, devrait donc nous remercier de ce que nous avons fait; il devrait non seulement souhaiter que nous continuions dans cette voie, mais aussi s'y attendre. Il ne m'appartient pas de vous dire ce que le ministre des Finances aura à vous déclarer lorsqu'il présentera son bud-

[Le très hon. Mackenzie King.]

get, mais je serais personnellement bien surpris s'il n'accusait pas encore cette année une diminution de la dette publique, un excédent de recettes et de nouvelles réductions d'impôts. Je crois, monsieur l'Orateur, avoir suffisamment répondu aux remarques de l'honorable député relativement à l'état actuel du pays, à l'économie pratiquée par le Gouvernement et à l'intérêt que le Gouvernement porte au bien-être général, en matière de finance.

J'arrive maintenant au point suivant que l'honorable leader de l'opposition a discuté: la conférence du gouvernement fédéral avec les provinces cette année. Je dois dire que lorsque l'honorable député m'a demandé, jeudi dernier, un rapport de la conférence, je lui ai répondu qu'il n'y avait pas de compte rendu officiel, parce qu'il avait été conclu par tous les délégués présents à l'ouverture de la conférence qu'on procéderait peut-être plus rapidement et qu'on arriverait à comprendre peut-être plus facilement les difficultés réciproques, si, au lieu de chercher à prendre note de toute la discussion, l'on se contentait de donner chaque jour au public un résumé préparé avec soin par une personne présente dans le but de prendre note des points essentiels des délibérations. Ce résumé, avant d'être communiqué aux journaux, était soumis aux représentants des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral. Ces communiqués étaient assez étendus et je dirai à l'honorable leader de l'opposition qu'ils étaient beaucoup plus complets que ne l'étaient les comptes rendus des conférences précédentes. Peut-être serait-il bon de donner au Parlement ce résumé dans une forme convenable aux honorables députés, et je suis heureux de pouvoir dire à mon honorable ami, vu qu'il a attiré l'attention sur l'omission d'un compte rendu officiel, que demain je déposerai sur le bureau de la Chambre le résumé officiel de la conférence, tel qu'il a été donné de jour en jour, et ce sous une forme qui, je crois, vaudra la peine d'être publiée par le Parlement.

L'hon. M. BENNETT: Grand merci.

Le très hon. MACKENZIE KING: Cela donnera aux membres de la Chambre un état exact de ce qui s'est passé chaque jour, dans la mesure où il est à propos de rendre publiques les délibérations de la conférence.

L'hon. M. BENNETT: C'est tout ce que l'on demande.

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je dire un mot de la conférence entre les provinces et le Dominion,—car je crois que c'est l'un des événements les plus importants de l'année,—quant à la façon dont elle a été convoquée, à sa manière de procéder, et, dans la